

Un village fleuri !



Un grand merci à tous ceux qui sont venus participer à l'embellissement du village le samedi 22 mai en aidant à planter les fleurs dans ces grands pots. Nous pouvons être fiers du résultat ! Nous avons déjà reçu des commentaires très positifs d'habitants du village et du voisinage. Nous allons continuer à vous proposer ce genre d'actions collectives qui rapprochent les villageois pour une bonne cause : le bien vivre ensemble dans un village qui nous ressemble.



Nous avons prochainement deux célébrations dans notre église :

- le jeudi 3 juin à 18h30 pour les Fraternités Missionnaires
- le dimanche 6 juin à 9h30 pour les Fusillés Bretons (devant la Mairie), 10h00 à l'église.



Un arbre est tombé sur la route menant au château. Merci à Pascaline, Laurent, Félicien, Vincent, Benjamin, l'employé de Monsieur De Garsinies et Arnaud pour avoir aidé à l'enlever.

URBANISME

Dans l'attente des travaux qui doivent être réalisés dans le cimetière, un arrêté a été publié pour fermer partiellement la rue du Château et ainsi éviter une catastrophe.

Rappel : M. Deruelle, agent du cadastre, passera dans le village pour la mise à jour des informations cadastrales. Il prendra contact avec les propriétaires fonciers.

BIEN VIVRE

Nous avons régulièrement des déchets qui sont laissés à côté des containers à verres. Merci de reprendre vos sacs, cartons et autres contenants et de ne pas les abandonner.

ECHANGEONS

L'équipe municipale est à votre disposition pour échanger sur vos idées d'amélioration / embellissement de notre village. Merci à tous ceux qui nous ont laissé des messages et des mots de remerciement dans la boîte à idées !

CONTACTEZ-NOUS

Votre équipe municipale pour vous servir :

Arnaud COQUART - Maire 06.82.68.87.63
Didier DAUMONT - 1er Adjoint 06.10.46.46.09
Eric LE DIVENAH - 2ème Adjoint 06.03.13.78.95

mairie.beaufortensantere@wanadoo.fr

Horaires de la mairie : le samedi de 10h30 à 12h



infos utiles



IMPOTS 2021

En 2021, la déclaration en ligne est obligatoire pour tous les usagers dont l'habitation principale est équipée d'un accès internet. Dans le cas contraire, vous pouvez toujours utiliser la déclaration papier..

La date limite pour faire votre déclaration d'impôts en ligne est fixée au **8 juin** pour notre département. Pour la déclaration papier, vous pouvez vous procurer le formulaire de déclaration (imprimé 2042) soit auprès de votre Centre des Finances Publiques (Service des Impôts des Particuliers) de votre domicile, soit sur le site www.impots.gouv.fr, soit à la Mairie. Après l'avoir rempli et signé, vous devez l'adresser à ce même service des impôts des particuliers avant **le 20 mai 2021 à minuit**.

Les usagers n'ayant pas opté pour la dématérialisation depuis leur espace particulier sur impots.gouv.fr recevront une déclaration papier en 2021.



Un appel à projet (AAP) doté de 7,5 millions d'euros a été lancé pour les producteurs de pommes de terre dans la région Hauts-de-France. L'objectif est d'accompagner les producteurs dans la rénovation énergétique des bâtiments de stockage de pommes de terre ». Cet AAP, ouvert du 4 mai 2021 au 2 juillet 2021, financera une partie des investissements d'isolation, de ventilation, d'étanchéisation et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments de pommes de terre ».

Les étapes du déconfinement



Nous continuons d'embellir le village !

Nous sommes toujours à l'écoute de vos propositions, nous attendons vos idées

#boiteàidées #boiteauxlettres #facebook #mail